N° 04 – PV – 1/3
09 avril 2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11
Présents : 08
Excusé(s) : 01
Absent(s) : 02
Procuration(s) : 01

Suffrages exprimés : 09

Date de la convocation :
03/04/2025
Date d'affichage :
03/04/2025

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAMBLEY-BUSSIERES
Séance du 09 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 20 heures 01,
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBLEY-BUSSIERES, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. BERROIS Sébastien.

Etaient Présents : BERROIS Sébastien, BILEHOU Estelle, BURLATS Emilie, DELAFONT Raphael, LECLERCQ Anthony, MAGNE Michel, PERRIN Jérôme, ROVELLI Sylvain.
Étaient absents/excusés : KEL Jérôme, PAQUIN David, WARIN Delphine.
Procuration : WARIN Delphine a donné procuration de vote en son nom pour tous les points à l'ordre du jour à BURLATS Emilie.

Secrétaire de séance : PERRIN Jérôme
Le quorum étant atteint au sens de l'article L 2121-17 du CGCT, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour :
1. Validation du Procès-Verbal de la séance du 26 mars 2025
2. BUDGET : Approbation du Compte de Gestion 2024
3. BUDGET : Approbation du Compte Administratif 2024
4. BUDGET : Affectation des résultats 2024
5. BUDGET : Examen du Budget Prévisionnel 2025

Rendre compte des décisions du maire

1- Validation du Procès-Verbal de la séance du 26 mars 2025
Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du Procès-Verbal du Conseil municipal 26 mars 2025, l'approuve à l'unanimité sans réserve.

Délibération N° 04-D01 du 09/04/2025

A la demande du Maire, le 1er adjoint présente à l'assemblée le Compte de Gestion, émis par le trésorier à la clôture de l'exercice 2024, retraçant les opérations budgétaires de la commune.
Il présente également, en rapprochement du Budget Primitif 2024, le Compte Administratif retraçant dans le détail les opérations budgétaires effectuées par le Maire pour l'exercice 2024 et démontre la concordance au centime près entre le Compte de gestion et le Compte Administratif.

2-BUDGET : Approbation du Compte de Gestion 2024
Après cette présentation, le Maire soumet au Conseil l'approbation du Compte de Gestion émis par le trésorier à la clôture de l'exercice 2024.
Après en avoir pris connaissance, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion de l'exercice 2024.

Délibération N° 04-D02 du 09/04/2025

Le secrétaire de séance,
Jérôme PERRIN

MAIRIE DE CHAMBLEY-BUSSIERES 54

Le maire,
Sébastien BERROIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11
Présents : 08
Excusé(s) : 01
Absent(s) : 02
Procuration(s) : 01

Suffrages exprimés : 09

Date de la convocation :
03/04/2025
Date d'affichage :
03/04/2025

3-BUDGET : Approbation du Compte Administratif 2024

Le Maire ne pouvant participer à la séance du vote du Compte Administratif en application de l'art. L.2121-14 du CGCT, le 1er adjoint est élu à l'unanimité président de séance pour ce point de l'ordre du jour uniquement.
La présentation du Compte Administratif ayant été faite précédemment, il demande au Maire de quitter les lieux afin de procéder, dans les conditions légales, au vote du Compte Administratif 2024.
Le **Maire s'étant retiré**, le président élu, propose au Conseil de se prononcer sur les chiffres suivants du Compte Administratif 2024 :

Compte Administratif				
Sections	**Opérations**	**Prévues**	**Réalisées**	**Reste à Réaliser**
Investissement	Dépenses	638 170.96	154 643.53	12 756.97
	Recettes	638 170.96	265 426.41	0.00
Fonctionnement	Dépenses	912 125.50	402 339.34	0,00
	Recettes	912 125.50	1 038536.98	0,00

Résultats de clôture de l'exercice	
Investissement	110 782.88€
Fonctionnement	636 197.64€
Résultat Global	746 980.52€

Le Conseil municipal valide **à l'unanimité** le Compte Administratif de l'exercice 2024.

Délibération N° 04-D03 du 09/04/2025

4-BUDGET : Affectation des résultats 2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :
un excédent de fonctionnement de 170 413,01 €
un excédent reporté de 465 784,63 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 636 197,64 €

un excédent d'investissement de 110 782,88 €
un déficit des restes à réaliser de 12 756,97 €
Soit un besoin de financement de 98 025,91 €

Le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :
Résultat d'exploitation au 31/12/2024:EXECEDENT 636 197,64 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) : 0,00 €
Résultat reporté en Fonctionnement (002) : 636 197,64 €
Résultat d'investissement reporté (001):EXCEDENT 110 782,88 €

Le Conseil décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 conformément à la proposition du Maire.

Délibération N° 04-D04 du 09/04/2025

MAIRIE DE CHAMBLEY-BUSSIERES 54

Le secrétaire de séance,
Jérôme PERRIN

Le maire,
Sébastien BERROIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11
Présents : 09
Excusé(s) : 01
Absent(s) : 01
Procuration(s) : 01

Suffrages exprimés : 10

Date de la convocation : 20/03/2025
Date d'affichage : 20/03/2025

5-BUDGET : Examen du Budget Prévisionnel 2025

Vu l'art. L.5217-10-4 du CGCT qui prévoit notamment que *« le projet de budget [...] est préparé et présenté par le président du Conseil [...] qui est tenu de le communiquer aux autres membres du Conseil [...] ainsi que l'état des indemnités versées aux élus, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget »* et que ce délai de 12 jours s'applique à toutes les collectivités en comptabilité M57, quelle que soit leur population,
Considérant la notification du projet de BP 2025 et de l'état annuel des indemnités dont ont bénéficié les élus, transmis lors de la séance du 26 mars 2025,

En introduction et à titre d'information, le 1er Adjoint présente un tableau récapitulatif non exhaustif des projets réalisés, ceux en cours de réalisation et ceux prévus à réaliser au cours du mandat.
Il présente également divers indicateurs financiers ainsi qu'un « focus » sur les consommations énergétiques de la commune avec les coûts s'y rapportant. Ceci afin de démontrer que les décisions prises par le Conseil en termes d'économie d'énergie (éclairage led, PAC école etc…) ont permis, non seulement de ne plus avoir recours au fioul très onéreux pour le chauffage de l'école mais surtout d'amortir considérablement l'augmentation des tarifs de l'électricité et de l'eau de ces deux dernières années.

Après cette présentation, le Maire présente le Budget Primitif 2025 par chapitre en indiquant les changements survenus depuis la transmission du projet de BP 2025 aux membres du Conseil, notamment sur le montant des dotations de l'Etat parvenu après cette transmission. Il invite les membres du Conseil à en prendre connaissance et propose le Budget Primitif de l'exercice 2025 tel que :

Investissement :
Dépenses : 841 192,43 € (dont 12 756,97 € de RAR)
Recettes : 841 192,43 €
Fonctionnement :
Dépenses : 1 101 287,60 €
Recettes : 1 101 287,60 €

Le Conseil approuve à l'unanimité le Budget Primitif de l'exercice 2025 conformément à la proposition du Maire.

Délibération N° 04-D05 du 09/04/2025

Rendre compte des décisions du Maire :
- Signature de la convention cadre de partenariat relative à l'utilisation de l'espace numérique de travail (ENT) dans les écoles de l'académie de NANCY-METZ
- Délivrance d'un CU informatif pour la parcelle ZC 0030

Fin de la séance : 22h55

Le secrétaire de séance,
Jérôme PERRIN

Le maire,
Sébastien BERROIS

MAIRIE DE CHAMBLEY-BUSSIERES
54